



Distr.  
GENERALE  
S/8958  
3 janvier 1969  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 31 DECEMBRE 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 9124 du 16 décembre 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 29 novembre 1968, vers 8 heures, une bande d'une soixantaine d'hommes armés venant de la Thaïlande a pénétré dans le territoire cambodgien et a ouvert un feu violent sur une patrouille cambodgienne du quartier de Bavel en mission de surveillance dans la région de O-Cham Neap, district de Sisophon, province de Battambang, située à environ 15 kilomètres de la frontière khméro-thaïlandaise, tuant deux militaires cambodgiens nommés RUTH SUN et NUON THANG CHAN, et blessant deux autres nommés BIN SAVATH et YANG NANG.

- Le 30 novembre 1968, vers 10 h 45, deux jonques à moteur venant de la Thaïlande ont été surprises en train de pêcher clandestinement dans les eaux territoriales du Cambodge à la hauteur de Koh Yor, province de Koh Kong. Elles se sont retirées à la vue du bâtiment de la Marine royale khmère en patrouille dans les parages.

- Le 1er décembre 1968, vers 7 h 30, une grenade piégée par les éléments armés venant de la Thaïlande à un endroit situé au Sud-Ouest de Kauk Romiet, district de Thmâr Puok, province de Battambang à environ 4 kilomètres de la frontière, a explosé blessant gravement deux militaires cambodgiens nommés NEAK CHHUOM et SIN CHHAY.

- Le 3 décembre 1968, vers 19 heures, des pêcheurs armés montés sur dix jonques venant de la Thaïlande ont pénétré dans les eaux cambodgiennes, à environ 10 kilomètres à l'Ouest de l'île de Koh Kong et ont tiré sur les éléments de la patrouille cambodgienne en mission de surveillance dans ces parages blessant gravement deux militaires dont l'un a succombé à l'hôpital. Quant à la jonque à moteur de la patrouille, elle a été fortement endommagée.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre les violations continuelles de son territoire et de ses eaux territoriales et les attaques délibérées commises par les éléments armés venant de la Thaïlande. Il a exigé que le Gouvernement thaïlandais prenne des mesures immédiates pour mettre fin à de tels actes criminels commis par les militaires et habitants thaïlandais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge

(Signé) HUOT SAMBATH

-----